



Licenciement faute grave et grossesse

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **10:22**

Bonjour je vous explique ma situation je faisais partie de l'entreprise depuis 4 ans tout se passé bien puisque j'ai évolué l'été 2013 ma responsable a démissionnée je me suis donc retrouvée à gérer le magasin seule pendant 5 mois ma dr me mettait la pression jusque-là elle n'avait rien à me reprocher. Une nouvelle responsable est arrivée en mars 2014 je lui est fait part de mon désir de grossesse et lui est annoncé que j'étais enceinte début juin qui c'est fini en fausse couche .A mon retour de maladie elle ma accusée d'agression verbal a son égard choses fausses puisque n'a pas pu le prouver nous étions seule en magasin le magasin était fermé!on m'a notifié un avertissement que j'ai contesté!!A la suite de ça j'ai eu le droit a des horaires discriminatoires je ne faisais que du ménage ne me laissée plus encaisser nos clientes.....je suis de nouveau enceinte depuis novembre 2014 j'ai reçu un entretien préalable daté du 10 décembre ou on me reproche a nouveau d'avoir dit a une collègue que j'allais suivre ma responsable jusque chez elle pour la taper encore faux !!!!il m'ont licencié mais sur leur courrier c'était daté di 10 décembre également!!ont ils le droit

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **12:23**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si ous avez été licenciée por faute grave...

Il faudrait savoir d'autre part si cest la convocation à l'entretien préalable qui était datée du 10 décembre ou la date à laquelle il s'est tenu mais au plus, cela pourrait constituer un vice de procédure, à mon avis, mais pas que le licenciement est sans cause réelle et sérieuse si la lettre a été envoyée après...

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **12:29**

Les deux courrier on été daté au 10 décembre est mon entretien c'était le 19 décembre est oui licenciè pour faute grave merci

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **12:34**

Mais vous ne précisez pas si la lettre de licenciement a été envoyée après l'entretien préalable et à quelle date...

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **12:37**

Désolé le courrier a été envoyé après en temps et en heure seulement sur la lettre il a marqué a l'ille le 10 décembre tout comme sur la lettre de l'entretien au préalable a mon avis les deux lettres ont été écrite le même jour mais il la envoyé le jour legale

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **12:45**

De plus il m'accuse de choses sans preuves il est facile de dire elle ma dit!!!je n'ai jamais menacé cette personne ils ont voulu se débarrasser de moi a cause de mon désir d'enfants!!

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **13:26**

Vous pourriez tenter de faire valoir au Conseil de Prud'Hommes que la lettre de licenciement a été écrite le même jour que la convocation à l'entretien préalable ce qui le rendrait sans cause réelle et sérieuse mais il faudrait aussi contester effectivement le motif sur le fond au besoin avec l'aide de la personne qui vous a éventuellement assistée à l'entretien préalable...

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **13:32**

J'ai gardé toutes les preuves de l'acharnement qu'exercé ma responsable sur moi depuis cet été de plus je me bats par écrit avec les ressources humaines depuis cet été également ou je signale cet acharnement!!j'ai demandé une enquête interne qui n'a pas été faites!!j'ai demandé a être représentée mais la personne du service du personnel ne c'est pas déplacé trop loin pour elle....

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **13:48**

Je pense que vous voulez parler d'un Représentant du Personnel (et pas d'une personne du service du Personnel) qui aurait pu vous assister...
Effectivement, il est mieux d'avoir le maximum d'éléments...

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **13:50**

Oui pardon un représentant du personnel avec toutes mes preuves cela montre bien que c'est mon désir d'enfant qui les dérangé!!malheureusement....

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **13:53**

Ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier mais si vous avez un dossier solide, cela ne peut que vous être favorable...

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **13:55**

Merci en tout cas de vos réponse j'ai pris un avocat en espérant une suite favorable pour moi car je ne méritais vraiment cet acharnement

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **15:56**

Bon courage pour la suite de votre carrière professionnelle et surtout que votre grossesse actuelle se passe bien...

Par **Miss 57**, le **03/02/2015** à **15:57**

Merci beaucoup :)